

GRUPE BOGART

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 mai 2021



Groupe Bogart confirme son éligibilité au PEA-PME

Groupe Bogart confirme respecter tous les critères d'éligibilité* au PEA-PME précisés à l'article L.221 32-2 du Code monétaire et financier.

En conséquence, les actions Groupe Bogart peuvent continuer à être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

** Pour être éligibles au PEA-PME, les titres doivent avoir été émis par une entreprise dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 Md d'euros, dont aucune personne morale ne détient plus de 25% de son capital, qui emploie moins de 5 000 personnes, et qui réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 Md d'euros ou dont le total bilan est inférieur à 2 Mds d'euros. Ces critères doivent s'apprécier en tenant compte du fait que l'entreprise fait éventuellement partie d'un groupe.*

Prochain rendez-vous

Assemblée Générale des actionnaires le 2 juillet 2021 à 11h30, à huis clos

Groupe Bogart publiera son chiffre d'affaires du 1^{er} semestre le 29 juillet 2021

Site internet du Groupe www.groupe-bogart.com

CONTACTS

GRUPE BOGART

contact@jbogart.com

Tél. : 01 53 77 55 55

ACTUS finance & communication

Anne-Pauline PETUREAUX

Relations Analystes/Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 72

apetureaux@actus.fr

Manon CLAIRET

Relations Presse

Tél. 01 53 67 36 73

mclairret@actus.fr